

INFOS MODES DE GARDES



◆ La réservation de places de crèche aux MEF

Dans le cadre d'un marché régional, le ministère réserve un certain nombre de places en crèche en région Île-de-France et les attribuent sur la base de critères sociaux et familiaux.

Pour en bénéficier ?

L'inscription se fait en ligne, via le lien [Eval and go](#), à partir duquel les familles peuvent sélectionner jusqu'à 5 crèches de leurs choix.

Pour toutes questions, vous pouvez écrire à l'adresse :

creche-region.idf@finances.gouv.fr



◆ La réservation de places de crèche interministérielles

Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, des places en crèches en région Île-de-France sont réservées pour l'ensemble des agents.

Pour en bénéficier ?

L'inscription se fait en ligne, via le site de la SRIAS (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) Île-de-France avec [CERES](#). Cette demande ne sera pas instruite au niveau du ministère.

INFO+

Les sites www.caf.fr et www.monenfant.fr vous apporteront de nombreux renseignements.



Les agents habitant le Val-de-Marne peuvent aussi déposer une demande [sur le site du département](#) pour un berceau dans une **crèche départementale** mais aussi pour déposer une demande en **crèche municipale**.